

Conseil communal de Lutry

Rapport de la sous-commission des finances chargée de l'examen des postes budgétaires 2021 relatifs au dicastère des Services Industriels

La sous-commission chargée d'étudier ce préavis était composée de M. Ludovic Paschoud et de la soussignée.

La séance s'est déroulée le 12 novembre 2020 en présence de M. Charles Monod, Syndic et de M. Yves Leumann, chef de service des Services Industriels de Lutry. Qu'ils soient ici remerciés pour leur disponibilité.

Monsieur Patrick Sutter, président de la Commission des finances, Mesdames Magali Burdet et Rose-Marie Notz et Messieurs Denis Aguet, Charles Chappuis, Laurent Fouvy, Sylvain Kraysenbühl, Rémy Sulzer et Claude Weber, membres de la commission étaient également présents.

Les points ci-dessous ont notamment fait l'objet de questions ou de remarques de la part des commissaires :

Services industriels (S)

En comparaison avec l'an dernier, le bénéfice attendu s'élève à CHF 786'000 contre CHF 631'000 pour le budget 2020.

P6 vs P121/145 : Pourquoi les totaux de charges / revenus diffèrent de CHF 40'000 (mais sans impact sur le bénéfice) ?

C'est une erreur de report entre les différentes versions de préparation du budget. Les chiffres des pages 141 et 145 sont justes.

P49 211.3663 Subvention, diverses et économies énergies : Est-ce que ces subventions sont réellement redistribuées ?

Ces montants sont clairement redistribués notamment par le biais des primes pour le solaire thermique, des subventions pour les achats de vélos électriques, l'installation de bornes de recharge, de certificats CECB et électroménagers et des publicités pour l'économie d'énergie.

P121 800.3080 Personnel intérimaire, mandats ext., études spéciales : Le détail de la P122 n'est pas chiffré. Est-il pertinent de regrouper autant de dépenses très différentes ? Le budget pour absentéisme est conséquent : Est-ce aisé à planifier ? Pourquoi ces 2 études de CHF 50'000 ?

Ces budgets sont difficiles à planifier en fonction des projets qui vont être effectivement ou pas réalisés. Il y a donc régulièrement recours à du personnel externe. Les S.I. viennent d'engager un nouveau collaborateur.

Le budget pour l'absentéisme est "une marge de manœuvre" pour l'engagement de personnel intérimaire. C'est essentiellement dû au fait que dans le cadre du partenariat avec les S.I. de Lausanne, les S.I. de Lutry doivent fournir des prestations par mandat.

Etudes : Il n'existe à ce jour pas d'outil qui permet d'estimer correctement les actifs qui sont nécessaires pour le calcul du Timbre.

P123 803.311 Remplacement des imprimantes : Le budget cumulé sur 2 années est conséquent.

Pour le budget 2021, il y a notamment le passage à Windows 10 sur 10 postes (14 x CHF 500.-), des mises à jour sur 9 machines, (9 x CHF 800.-) et des renouvellements de licences (14 x CHF 470.-).

P123 803.3189 Imputation interne des frais informatiques : On parle de clé de répartition en postes mais on précise ensuite que ce sont les heures qui ont été revues ?

Effectivement, la clé de répartition est composée des postes et des heures.

P126 Renseignements complémentaires : De façon générale, pourquoi table-t-on sur une baisse du volume d'eau ? moins de perte ? la Commune achète à un prix supérieur de 2 ct de plus le m3 par rapport au budget 2020 mais on vend au même prix. Pourquoi pas de répercussion ?

Le système d'écoute des fuites mis en place fait que les pertes diminuent mais le budget est établi par rapport à la consommation effective. Les achats d'eau ne se font pas au même moment que la vente, c'est donc un prix moyen. Les aléas de la saisonnalité ont une influence directe sur les volumes de ventes et les coûts d'achats.

P129 821.3114 achats d'appareils de mesure et de télécommande : Le budget cumulé sur 2 années est conséquent.

Les renouvellements des compteurs et les achats de télécommandes sont onéreux. Leur durée de vie est comprise entre 15 et 25 ans. Avec la construction de nouveaux quartiers, il faut s'attendre à une pérennisation de ces dépenses.

P131 826.3123 Achat d'électricité et détails en P132 : En 2020 on tablait sur une forte hausse du coût d'achat d'énergie. Est-ce effectif ? connaît-on exactement le coût au moment de l'établissement du budget ?

Il y a eu 40 % d'augmentation sur les achats d'énergie sur l'année dernière. Les achats et les relevés ne se font pas à la même date, pas au même moment. Ceci explique donc qu'on budgétise un achat de kwh inférieurs à ce qu'on pense revendre ce qui tend à générer un bénéfice optimiste. De plus, il faut compter environ 5% de pertes dans le réseau. Il est donc impossible de connaître exactement le coût au moment du budget, c'est une estimation. Etant donné que la commune ne réalise pas de bénéfice sur l'eau et le gaz, le résultat bénéficiaire des SI n'est dû qu'à l'électricité. L'éventuel écart dans l'appréciation des achats respectivement des ventes de kwh a donc un impact significatif sur le résultat du dicastère mais cela se lisse d'une période à l'autre dans les comptes définitifs.

Lutry, le 24 novembre 2020



Camille Moser
Présidente Rapporteuse



Ludovic Paschoud
Membre